

RANDONNÉES

Des circuits pour tous
Les 300 km de circuits du Plan Local de Randonnées (PLR) permettent de découvrir le Pays de Nay et les territoires voisins au rythme de chacun : sportifs, jeunes et seniors, balades familiales... Découvertes à la fois de pleine nature et de lieux de patrimoines chargés d'histoire. Ce PLR constitue aussi un bel outil de promotion, puisque s'articulant à la véloroute.
Page 6.

NAYEO

Nouvelles activités et animations
Cours et créneaux horaires supplémentaires, animations nouvelles : cette année, les adultes comme les enfants pourront profiter de toute une série de nouvelles activités à la piscine Nayo.
Page 7

QUILLES

Une passion intacte
Quilles de six ou quilles de neuf, les passionnés sont toujours au rendez-vous à Beuste et à Angaïs. Une passion que les plus âgés font partager aux jeunes générations de garçons et de filles, avec de bons résultats dans les championnats.
Page 7.

NAY VATH-VIELHA-FOOTBALL

Une entente autour du ballon rond
Avec une centaine d'enfants le samedi à l'école de foot et près de 300 licenciés pour la saison, l'Entente sportive de Nay Vath-Vielha-Football, regroupant quatre communes de la plaine, reste fidèle à sa vision du sport. Elle se traduit notamment par une politique éducative basée sur une charte qui enseigne le respect. Ce qui n'empêche nullement les joueurs de partager également un même engagement pour « la gagne ».
Page 8.

Héritier d'une longue tradition

Le Pays de Nay, un territoire d'entreprises



Avec plus de 2500 entreprises, le Pays de Nay est un véritable territoire économique, perpétuant ainsi une longue tradition industrielle. Aujourd'hui, il comprend des acteurs majeurs, des PME, des commerces, des services et des sites incontournables comme Aéropolis (Bordes-Assat) et la zone de Monplaisir (Coarraze-Bénéjacq). Gros plan sur ce territoire d'entreprises avec le premier volet de notre dossier qui fait le point sur les actions de développement économique menées par la CCPN et qui donne la parole à deux entreprises innovantes ainsi qu'au nouveau président de la CCI, lui-même chef d'entreprise à Lagos. Notre photo (ici chez Ventana) : avec l'innovation technologique, le savoir-faire est l'autre atout des entreprises.

Actualité

L'intercommunalité et vous

La « décentralisation » il y a quelques années, la « réforme territoriale » ou le « mille-feuille administratif » aujourd'hui, ce sont sous ces termes généraux et courants que le citoyen rencontre le plus souvent, dans les médias, les débats autour des collectivités territoriales et de l'intercommunalité.

La refonte de la carte des intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 est l'occasion d'y regarder d'un peu plus près, en entrant de façon plus approfondie dans l'organisation et le fonctionnement mêmes d'une Communauté de communes comme celle du Pays de Nay.

Le journal « Les Infos » de la Communauté de communes du Pays de Nay entame donc dans ce numéro une série d'articles sur l'intercommunalité d'aujourd'hui et les évolutions à venir.
Pages 2 et 3



Comme vous le constaterez, ce numéro est placé sous le signe du dynamisme de notre territoire, illustré en trois dossiers :

dynamisme de l'intercommunalité, dynamisme de la vie économique et dynamisme des associations.

Connaît-on la fonction d'une Communauté de communes ? Ses compétences, son rôle, sa place dans la vie quotidienne des habitants ?

Connaît-on bien, en Pays de Nay, la vitalité de la vie économique ? Ses entreprises investissant dans l'innovation, ses zones d'activités ?

Enfin, soupçonne-t-on réellement la vigueur des associations, l'implication des dirigeants et la passion de leurs adhérents, dans des domaines aussi différents, par exemple, que les quilles ou le foot ?

Les trois dossiers de ce numéro dessinent ainsi les traits d'un panorama, plein de vigueur, du Pays de Nay.

Je veux terminer en disant un mot du Plan Local de Randonnées. Vous verrez que ces 300 km de circuits ne constituent pas, seulement, un vrai plaisir pour les randonneurs et les cyclistes. Souvent relié à la véloroute, c'est aussi un bel outil pour la promotion du Pays de Nay.

Je vous souhaite donc de conserver ce dynamisme pour l'année qui vient. Avec mes meilleurs vœux pour 2017.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Christian Petchot-Bacqué
Président de la CCPN



Parc d'activités économiques Monplaisir
64800 Bénéjacq
Tél. : 05 59 61 11 82 - Fax : 05 59 61 93 77
contact@paysdenay.fr - www.paysdenay.fr

Directeur de publication :
Christian Petchot-Bacqué
Conception et rédaction : Apic 06 89 44 52 74
Crédit photo : Transpresse. D.R.
Imprimerie : Imprimerie P.P.S.A. ZI Berlanne
64 160 Morlaàs

Ce journal a été imprimé sur du papier 80 g fabriqué en Allemagne et produit en totalité à partir de fibres de récupération (papier 100 % recyclé). Émissions de gaz à effet de serre en cours d'évaluation.

Dépôt légal janvier 2017



Elle concerne tous les citoyens

L'intercommunalité

La réforme territoriale? On en parle beaucoup. Notamment parce qu'elle entraîne le regroupement de plusieurs communautés en Béarn et Pays Basque.

Concrètement pour le citoyen, que change ce nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale? Quel est le rôle d'une communauté de communes? Comment est-elle organisée? Quelles sont les relations avec ses communes membres, le Département, la Région et l'État?

Autant de questions qui seront traitées dans les différents chapitres de notre Dossier qui se poursuivra dans les prochains numéros.

Premier article de la série : la présentation générale de l'intercommunalité et de son évolution en France et en Béarn.

1. Un mouvement continu depuis le XIX^e siècle

Au 1^{er} janvier 2017, à la suite de la réforme territoriale et du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), une nouvelle carte des intercommunalités entre en vigueur en France.

La Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) n'est pas touchée par la réforme (voir encadré). Mais son périmètre évolue, avec l'intégration des communes d'Assat et de Narcastet, après celles de Ferrières et d'Arbéost en 2014.

Ce nouveau Schéma constitue la dernière évolution en date d'un mouvement continu qui a commencé dès la fin du XIX^e siècle.

Les premières formes d'intercommunalité techniques ont encouragé les communes à s'associer pour répondre aux besoins d'équipements du territoire (électrification, adduction d'eau, assainissement, voirie...).

DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX...

Au cours de la V^e République, des formules institutionnelles plus ambitieuses ont vu le jour, avec la création, en 1959, des syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM) et des districts, avec également l'apparition des premières communautés urbaines en 1966.

La formule de la Communauté de communes naît en 1992, et est plus particulièrement destinée à l'espace rural et aux bassins de vie des petites villes. Plus de 1 000 Communautés de communes se créent dans les cinq premières années d'application de la loi sur l'Administration territoriale de la République du 6 février 1992.

C'est en 1999 que la loi dite « Chevènement » instaure le cadre institutionnel que l'on connaît aujourd'hui : d'une part, en amplifiant le mouvement

par la création d'une nouvelle catégorie juridique, la Communauté d'agglomération et, d'autre part, en définissant les règles actuelles de fonctionnement des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Sous l'effet, depuis vingt ans, de ce déploiement géographique des communautés, une grande partie des grands services publics locaux et des grands équipements relève désormais d'une gestion mutualisée à leur échelle (déchets ménagers, eau et assainissement, transports, voirie...).

Cela se traduit par des budgets intercommunaux supérieurs à 40 milliards d'euros et par une importance accrue de l'intercommunalité dans la gestion publique locale et le cadre de vie des citoyens.

... À LA LOI NOTRE

Les différentes lois de réforme des collectivités territoriales, et notamment la dernière d'entre elles, la loi NOTRe du 7 août 2015, ont encore approfondi les formes de coopération intercommunale dans les grandes aires urbaines, avec l'émergence d'un nouveau statut de « métropole ».

Aujourd'hui, on peut dire que l'intercommunalité s'est intégrée dans l'organisation territoriale. Reste au citoyen à mieux connaître les compétences et le fonctionnement de sa Communauté de communes (voir encadrés).

PROCHAINS ARTICLES

II.- Comment ça marche ? Les instances de la CCPN

III.- Qui fait quoi ? Les compétences de la CCPN

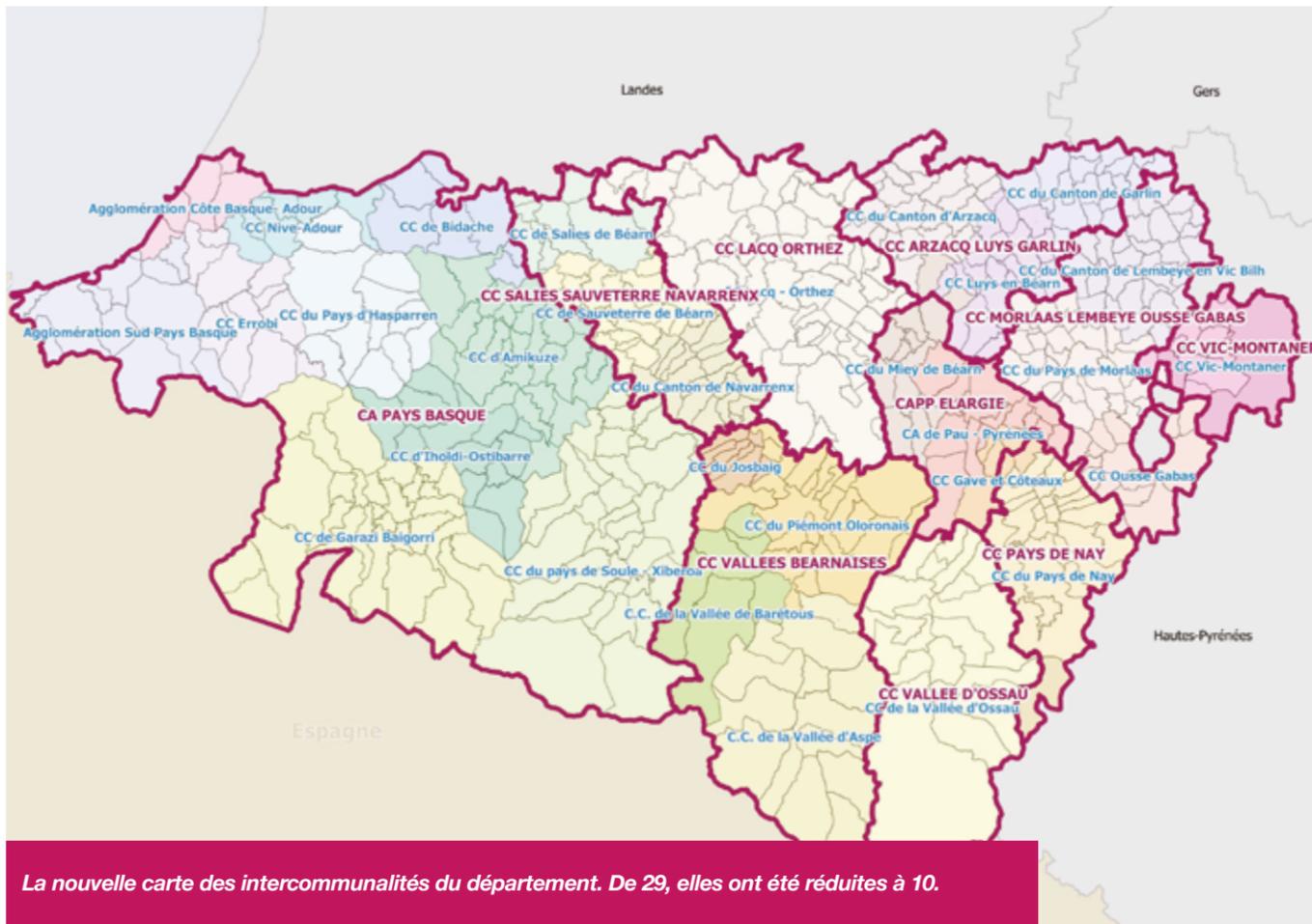
IV.- Le budget et les ressources de la CCPN

V.- Le citoyen et l'intercommunalité



La collecte et le traitement des déchets ménagers est l'une des compétences des communautés de communes.

aujourd'hui



La nouvelle carte des intercommunalités du département. De 29, elles ont été réduites à 10.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DÉFINITION

Une communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant plusieurs communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de

développement et d'aménagement de l'espace. Il ne s'agit donc pas d'une collectivité territoriale comme la Commune, le Département ou la Région car ses élus ne sont pas élus au suffrage universel direct.

Elle se différencie également des syndicats de communes, tel le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay, lesquels ont des compétences plus délimitées et ne perçoivent pas de fiscalité propre.

EN SAVOIR +

COMBIEN Y A-T-IL DE COMMUNAUTÉS DE COMMUNES EN FRANCE ?

Au 1^{er} janvier 2017, on devrait dénombrer :

- 1 024 communautés de communes
- 213 communautés d'agglomération
- 12 communautés urbaines
- 14 métropoles

- 5 syndicats d'agglomération nouvelle

Au terme des schémas départementaux de coopération intercommunale, le nombre de groupements diminuerait de 39 % par rapport à 2016.

SDCI 64 : C'EST QUOI ?

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) est un document destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département. Il donne une représentation cartographiée de l'ensemble des établissements de coopération intercommunale du département et en fixe les orientations d'évolution. Le préfet est chargé de sa mise en œuvre. Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, le SDCI a été arrêté le 11 mars 2016. Le nombre de communautés passe, au 1^{er} janvier 2017, de 29 à 10. La Communauté de communes du Pays de Nay n'a pas été directement touchée par le SDCI, car elle se situait largement au-dessus du seuil minimal de population fixé par la loi à 15 000 habitants.

POUR ALLER + LOIN

Le site internet de l'Association des communautés de France (AdcF), dont la CCPN est adhérente, est une source d'information incontournable pour qui s'intéresse à l'intercommunalité et à son

actualité. Retrouvez également sur YouTube et sur le site de l'AdcF le petit film « 5 minutes pour comprendre la nouvelle organisation des collectivités » www.adcf.org

PAROLE D'ÉLU

« Stabilité et continuité »



Michel Cassou,
1^{er} vice-président de la CCPN,
est en charge de l'Administration
Générale, des Finances et des
Ressources Humaines.

« La Communauté de communes du Pays de Nay est bien sûr concernée par toutes ces évolutions autour de la réforme territoriale et de la carte des intercommunalités. Dans ce contexte, la CCPN connaît une certaine stabilité et une continuité. L'extension de périmètre à quatre communes, envisagée dès 2010, est finalement celle qui s'est réalisée.

La géographie du territoire reste cohérente avec l'entrée d'Assat et de Narcastet. Ces deux communes, nouvelles portes d'entrée, s'intègrent parfaitement à l'identité et au cadre de vie du Pays de Nay.

Ensuite, nous sommes aujourd'hui dans la bonne moyenne des intercommunalités rurales, tant en termes de nombre de communes regroupées que de population totale. Vingt-huit communes, un peu moins de 30 000 habitants regroupés, c'est une bonne taille à la fois pour le fonctionnement démocratique, pour la gestion de nos services publics et pour la réalisation des projets communautaires. Nous ne pensons pas qu'il faille grossir pour grossir comme la dernière réforme avait tendance à le préconiser. Le respect d'une taille adaptée est aussi une condition de maîtrise de nos budgets. Tout cela nous l'avons dit et bien défendu au sein de la CDCI. Ce n'était pas tout à fait entendu »

URBANISME CONTRÔLE D'ACHÈVEMENT ET DE CONFORMITÉ DES TRAVAUX

Le service instructeur communautaire assure, depuis le 1^{er} juillet 2015, l'instruction technique des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes.

À la demande des élus, sa mission inclut le contrôle des travaux, appelé « récolement ».

Ce contrôle est déclenché par la transmission à la commune de la déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux (DAACT) par le pétitionnaire. Il consiste en la visite d'un technicien et/ou d'un représentant de la commune sur site pour vérifier que l'ensemble du projet est terminé et qu'il respecte l'autorisation d'urbanisme obtenue (permis de construire, permis d'aménager ou non opposition à déclaration préalable).

Mise en demeure

En cas de non-conformité le pétitionnaire sera, dans un premier temps, mis en demeure de régulariser son projet : mise en conformité de la construction ou modification de l'autorisation d'urbanisme lorsque cela est possible.

Si cette mise en demeure reste sans suite, la commune sera dans l'obligation de constater l'infraction et de lancer une action auprès du procureur de la République qui décidera des poursuites à engager.

Il pourrait ainsi être décidé soit de la démolition des ouvrages et de la réaffectation du sol dans son état antérieur, soit de la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée.

Le Code de l'Urbanisme prévoit l'application de peines sous forme d'amendes.

Il est donc important de respecter le projet tel qu'il a été autorisé, de demander l'autorisation de le modifier si cela s'avère nécessaire en cours de construction, et de ne déposer la DAACT en mairie qu'une fois la totalité des travaux terminée y compris les enduits, les murs de clôture...

CONSEIL HABITAT PERMANENCES ADIL 64

À partir du 1^{er} janvier 2017, les permanences de l'ADIL 64 au sein du siège de la Communauté de communes du Pays de Nay auront lieu sur rendez-vous, en appelant directement : **l'ADIL 64 au 05 59 02 26 26.**

Pays de Nay

Un territoire d'entreprises

Aujourd'hui, avec 11000 emplois, le Pays de Nay continue - dans des secteurs différents - de perpétuer la longue tradition industrielle, née au XIX^e siècle, qui le fit surnommer «le petit Manchester».

Avec des interviews de chefs d'entreprise et d'élus, éclairage sur ce territoire d'entreprises, objet d'un engagement continu de la CCPN.

Signe de vitalité, notre territoire totalise 11 000 emplois, tous secteurs confondus. Statistiquement, il présente un profil encore rural au sud (8 % des actifs), une prédominance d'employés dans la partie centrale, et au nord un tissu industriel qui comprend des acteurs majeurs comme Safran Helicopter Engines (Turbomeca), et des sites incontournables comme Aéropolis (Assat-Bordes) et la zone d'activités de Monplaisir (Bénéjacq-Mirepeix-Coaraze).

À côté des entreprises au long passé industriel, d'autres se sont implantées plus récemment sur les zones d'activités (voir encadré). Les commerces et les services sont également bien représentés.

Un travail de fond

C'est dans ce contexte que la CCPN mène des actions de développement économique. Un travail de fond, régulier mais peu connu qui la positionne

comme un acteur important : accueil des porteurs de projets, politique foncière, aménagement de l'espace...

Un engagement qui s'explique par la volonté des élus de créer des conditions favorables à l'emploi, en soutenant ou en attirant les entreprises.

Logique retour des choses, celles-ci sont aussi des contributeurs importants au budget de la CCPN.

LA CCPN EN ACTIONS



Proposer du foncier aux entreprises

Serge Castaignau est vice-président en charge de l'Économie. Il explique le choix de la Communauté de communes de privilégier l'achat de foncier pour accueillir des entreprises sur le territoire ou leur permettre de s'agrandir.

L'ÉCONOMIE EST L'UNE DES PRIORITÉS DE LA CCPN

- Oui, parce que soutenir les entreprises c'est évidemment soutenir l'emploi. Et donc assurer, en même temps, la vitalité d'un territoire en y fixant les habitants, et notamment les jeunes, par leur emploi.

VOTRE CHOIX C'EST DONC L'ACQUISITION DE TERRAINS POUR LES PROPOSER AUX ENTREPRISES.

- Notre fonds d'intervention foncière est de 1 million d'euros inscrit au budget chaque année. L'acquisition du foncier économique est indispensable pour pouvoir proposer aux entreprises des terrains équipés à prix coûtant. Ces acquisitions sont guidées par le souci de rééquilibrer l'espace autour des zones de Bénéjacq- Coaraze- Mirepeix (zone Monplaisir), Bordes-Assat (Aéropolis) et, dans le futur, plus au sud autour d'Asson.

QUELS SONT LES AXES DE DÉVELOPPEMENT DÉGAGÉS PAR LES TRAVAUX DU SCOT ?

- D'une manière globale, les travaux menés dans le cadre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) nous ont permis d'affiner notre

vision du territoire pour les quinze ans à venir.

Des axes de développement économique ont été retenus ainsi que des indications sur l'aménagement de l'espace. (Voir encadré : Pistes de travail pour l'avenir)

C'EST DONC UNE VISION GLOBALE DU DÉVELOPPEMENT QUI SE PRÉCISE

- Oui. Et première conséquence, cette réflexion sur le développement des zones d'activité et l'aménagement de l'espace, nous obligera sans doute à refaire la quasi-totalité des PLU (plans locaux d'urbanisme) pour tenir compte de nos choix.

GLOBALEMENT, ON PEUT DIRE QUE LE PAYS DE NAY EST PLUTÔT BIEN ARMÉ

- Nous avons la chance d'avoir un grand donneur d'ordre Safran Helicopter Engines (Turbomeca) et des PME innovantes sur le territoire ainsi que des commerces et des services.

À nous d'accompagner ce dynamisme par notre politique foncière et l'attention aux défis à relever.

Parmi ceux-ci, il en est deux qui reviennent souvent : le désenclavement et le très haut débit.

Le service de développement économique

Le service de développement économique de la CCPN a constaté, en 2015, une progression du nombre de porteurs de projets. Cette nette progression s'explique à la fois par le rôle des maires, par la compétence économique assurée par la CCPN ainsi que par l'action du service économique qui intervient régulièrement auprès des entreprises.

Ce Pôle remplit plusieurs missions:

aide et conseils dans les démarches administratives, recherche de financements, recherche de locaux, de terrains, etc. La CCPN est donc devenue, dans ce domaine, un acteur essentiel dans trois secteurs d'activité: commerce, artisanat et industrie.

Contact: François Gonet, agent de développement économique de la CCPN. Tél.: 0559611182

Les pistes de travail pour l'avenir

Le travail réalisé dans le cadre de l'établissement du SCOT a permis, en identifiant les points forts et les points faibles, de prendre conscience des enjeux à relever sur le territoire. Des pistes de travail ont été retenues.

Cela constitue des critères de choix pour les élus de la CCPN:

- recherche de centralités sur la plaine, à l'ouest comme à l'est, en

s'appuyant sur le centre-bourg de Nay et le pôle Bordes-Assat comme centralités d'équilibre.

- Porter les objectifs démographiques à plus de 300 nouveaux habitants par an.

- Adapter l'objectif de logements en conséquence.

- Trouver un équilibre dans la consommation d'espace.

- Finaliser le document d'aménagement artisanal et commercial.

- Protéger les terres agricoles.

La programmation économique pourrait se concentrer:

- sur deux programmes d'aménagement économique: PAE Monplaisir

(Bénéjacq/Mirepeix/Coaraze) et Aéropolis (Bordes/Assat),

- sur de nouvelles offres stratégiques complémentaires.

La vitalité du territoire

Comment se porte le Pays de Nay? Voici les tendances observées en 2015 par le service de développement économique de la CCPN:

- globalement, sur l'échelle des vingt-huit communes de la CCPN, les créations et disparitions d'entreprises s'équilibrent à peu près (185 créations, 191 disparitions).

- au niveau du chômage, les chiffres sont près de 2 points inférieurs à la moyenne départementale et 4 points en dessous des statistiques nationales. Ces taux peuvent s'expliquer par la présence du groupe Safran et de quelques-uns de ses sous-traitants dans le domaine de l'aéronautique.

- commerce: le développement des grandes et moyennes surfaces sur le territoire, n'a pas permis de freiner l'évasion commerciale puisqu'on constate que le chiffre d'affaires,

ces dernières années, a stagné. Le frein à l'évasion commerciale se fera sur le territoire grâce au développement du commerce d'équipement de la personne et de la maison.

- services: les entreprises de services connaissent une hausse de création.

- agriculture: situation contrastée. On note une diminution des entreprises agricoles qui est à comparer avec les surfaces agricoles utiles en hausse.

- industrie: activité qui se maintient grâce surtout à la présence de grands donneurs d'ordres.

- immobilier, construction et travaux publics: le nombre d'établissements tend à la baisse.

Ce qui peut s'expliquer par une situation économique globale incertaine et une baisse des investissements publics.

DEUX ENTREPRISES QUI JOUENT L'INNOVATION

Outre Aeropolis, notre territoire est riche de PME innovantes. Illustration avec deux entreprises, de taille différente, choisies aux deux extrémités du territoire. Et pour de telles entreprises, la réalisation des projets de très haut débit sur le territoire revêt une importance essentielle.

Larcebau (Igon)

Une usine numérique connectée

Un robot de tronçonnage, une table positionneur, un scan 3D, des logiciels de pilotage et une connexion directe des clients sur Internet : avec ces investissements, Larcebau est entrée résolument dans l'ère des nouvelles technologies numériques. Ce qui lui a permis d'être retenue comme « usine du futur ». Explication de ces choix innovants par Christophe Larcebau, gérant, à la tête de la société depuis 2010. (Ici avec le robot tronçonneur).



CETTE SÉRIE D'AVANCÉES TECHNOLOGIQUES MARQUE UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR L'ENTREPRISE ?

- Oui, ce sont les points clés de notre plan de progrès et cela va augmenter la capacité de l'entreprise pour s'adapter au marché.

VOUS ALLEZ AUSSI PROPOSER AUX CLIENTS DES ÉCHANGES INTERACTIFS, VIA INTERNET

- Plusieurs programmes sont, chez nous, en cours de développement afin que nos clients puissent, en temps réel, en se connectant sur notre site, disposer de plusieurs types de renseignements : état d'avancement de leur commande, plan de charge de l'usine selon les périodes... Mais nous voulons aller plus loin. Dans un second temps, via une

caméra numérique, nous pourrions traiter un problème technique sur pièce sans nous déplacer.

PREMIER BILAN DE CE SAUT TECHNOLOGIQUE ?

- Positif ! Moins de pénibilité et offres nouvelles proposées aux clients. Grâce au scan 3D, par exemple, nous pouvons scanner une pièce et en faire un contrôle dimensionnel rapide en comparaison avec son modèle numérique. Ce qui nous ouvre des perspectives pour de nouveaux marchés, en complément de l'aéronautique. L'achat d'un nouveau robot est d'ailleurs prévu en 2017.

• **Ets Larcebau. Igon.**
CA : 2,80 M€. 40 salariés. Cœur de métier : sous-traitance aéronautique.

Groupe Ventana (Narcastet)

L'innovation par la rupture technologique



Christophe Richard (ici à droite, lors d'un contrôle de pièces) est directeur de l'innovation technologique dans le groupe Ventana. Il détaille la démarche de l'entreprise autour de trois piliers d'innovation.

VOTRE PROJET D'ENTREPRISE « AGILE 2018 » DONNE PRIORITÉ À LA RECHERCHE CONTINUE DE L'INNOVATION

- Oui, c'est une démarche que nous pratiquons depuis longtemps.

L'investissement dans l'innovation présente un double objectif : avantage concurrentiel et amélioration des conditions de travail des opérateurs.

VOTRE PROJET RECENSE TROIS PILIERS D'INNOVATION

Avec l'innovation, nous visons à introduire de véritables ruptures technologiques.

Dans cette optique, nous travaillons donc autour de trois piliers :

- les projets collaboratifs qui permettent de découvrir et comparer de nouvelles technologies, autour de trois programmes : Métal pro, Innofab et Amande.
- la mise en œuvre des briques technologiques illustrées chez nous par l'imprimante 3D pour la fabrication des moules (fonderie d'Arudy) et la radiographie numérique. Ou les projets de

fabrication additive (fabrication par ajout de matière) développés à Narcastet : Addimafil, Transfron3D - l'innovation participative. Nous encourageons les idées venues du terrain. Elles sont mises en pratique si pertinentes. La meilleure est récompensée. Pour nous, c'est un moyen de créer un environnement favorable à l'innovation.

ON PEUT ENCORE ALLER PLUS LOIN DANS L'INNOVATION ?

- Bien entendu. Par exemple, à partir de la simulation d'usinage, avec notre projet Lucide, différentes étapes du process de fabrication seront déterminées par la machine elle-même. On voudrait aller également vers des postes de travail où les opérateurs seront équipés de lunettes à réalité augmentée et d'assistants vocaux.

• **Groupe Ventana aerospace. Narcastet. Fonderie et mécanique. 440 salariés sur 8 sites. CA : 52 M€.**

CÔTÉ CCI

Didier Laporte, président de la CCI

«Un Centre d'études au service des territoires»



Chef d'entreprise à Lagos, Didier Laporte est le nouveau président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Béarn.

Sa volonté :

offrir aux collectivités (à l'instar des entreprises) l'appui, les outils et les services de la CCI pour leur développement. Deux axes de son programme sont spécifiquement orientés vers ce soutien concret aux territoires.

PREMIER AXE : UN CENTRE D'ÉTUDES POUR SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

- Le renfort de notre futur Centre d'études et d'analyses peut leur apporter, comme cela se fera pour les entreprises, des outils d'intelligence économique d'aide à la décision. Un exemple : quand une collectivité s'interroge sur la création d'une zone industrielle, on peut examiner, avec elle, le retour sur investissement, les ressources fiscales, l'impact de l'aménagement... Autre exemple : pour la revitalisation du centre bourg de Nay, si on est associé au comité de pilotage, nous pouvons étudier les flux de circulation, les espaces de stationnement, l'offre commerciale. Autant de domaines où nous avons des spécialistes de ces dossiers, l'habitude de la mise en réseau, l'accès à des données nationales... Bref, des ressources à la disposition des décideurs.

DEUXIÈME AXE : LA VENUE DES ÉQUIPES DE LA CCI SUR LE TERRAIN.

- Cette mission, intitulée « Territoires de compétitivité », comporte deux volets. Plusieurs fois par an, les collaborateurs de la CCI iront sur le terrain afin que les ressortissants puissent venir à leur rencontre. Le deuxième volet comporte une délocalisation de nos équipes sur chaque territoire, pendant quinze jours, afin de faire un état des lieux de ce territoire. Et surtout pour établir un plan d'action pour lequel la CCI viendra en appui avec, chez nous, un groupe de collaborateurs spécialement dédiés.

COLLECTIVITÉS ET ENTREPRISES, MÊME COMBAT ?

- Pour nous, oui ! Nous sommes au service des entreprises et des collectivités d'un territoire. On ne se substitue pas à elles, on vient en appui.

• **Didier Laporte est président du groupe Caralliance (Lagos). Cœur de métier : transport de voyageurs. Lignes régulières, réseau urbain (Lourdes), portage de repas. 100 salariés. 100 véhicules. 7 sites d'exploitation. CA : 6 M€.**

EN SAVOIR +

UN FORUM EMPLOI

Au cours de l'année à venir, la CCPN envisage d'organiser un grand forum emploi qui réunirait employeurs et personnes en recherche d'emploi.

LES ZONES D'ENTREPRISES

Actuellement, la CCPN travaille

sur les zones ou projets de zones économiques suivants :

- Zone Monplaisir (à proximité du siège de la CCPN) : Bénéjacq, Coarraze, Mirepeix
- Zone Aeropolis : Bordes-Assat
- Zones artisanales : Asson, Arros-de-Nay, Baudreix, Igon, Lagos...

LE CLUB DES 20

La CCPN est à l'origine de la création du club des 20, qui réunit toutes les entreprises employant plus de 20 salariés. Une occasion, pour les chefs d'entreprise et les élus, d'échanger et d'évoquer ensemble les évolutions en cours.

PRIX QUALITÉ OT

Pour la 4^e année consécutive, l'Office de tourisme communautaire est lauréat, en 2017, du prix départemental SIRTACUI, pour la qualité de sa gestion de l'information touristique locale et de la complétude de la base de données commune à tous les offices de tourisme du département et de la région.

« ON S'Y COL ! »

À RECONDUIRE EN 2017

« On s'y col ! » est une randonnée cyclotouristique sur une route temporairement fermée à la circulation automobile et proposant une ascension vers un col mythique du Tour de France. Après la Pierre-Saint-Martin, le col d'Ahusquy et le col d'Aubisque, le col du Soulor s'est inscrit à son tour dans cette manifestation départementale pleine de convivialité.

Le 2 octobre dernier, ce sont plus de 300 participants qui sont venus se confronter depuis Asson à cette première montée en route fermée de la vallée de l'Ouzom, jusqu'au col du Soulor.

Une large mobilisation bénévole : les clubs cyclotouristiques de Nay et de Bénéjacq se sont associés pour porter la manifestation ; le club de hand-ball d'Asson a pris en charge l'accueil café et les repas ; et les communes traversées depuis Asson et tout au long de la vallée de l'Ouzom ont mobilisé de nombreux bénévoles pour sécuriser les routes.

TAXE DE SÉJOUR TARIFS 2017

La taxe de séjour, collectée par les hébergeurs auprès des personnes en séjour, sert à financer des actions visant à développer le tourisme sur le territoire. Elle est à percevoir du 1er janvier au 31 décembre avec une première période de reversement du 1er au 21 juillet pour le produit de taxe collectée pendant le 1er semestre et du 1er au 21 janvier pour la taxe collectée pendant le 2e semestre. Les tarifs applicables en 2017 sont de 0,70 € par personne et par nuit pour les hébergements 4 et 5* et assimilés, 0,20 € pour les campings 1 et 2*, et 0,50 € pour tous les autres hébergements. Les personnes exonérées sont les mineurs de moins de 18 ans, les personnes titulaires d'un contrat saisonnier séjournant sur le Pays de Nay ainsi que les personnes bénéficiant d'un relogement temporaire ou d'un hébergement d'urgence.

LOCATIONS SAISONNIÈRES ET CHAMBRES D'HÔTES RENSEIGNEZ-VOUS

Deux guides d'information (locations saisonnières et chambres d'hôtes) sont désormais disponibles auprès de l'Office de tourisme communautaire.

Vous y trouverez les informations utiles à connaître pour vous lancer dans cette activité et l'exercer en toute sérénité. Un préalable toutefois, obligatoire et gratuit : la déclaration de votre activité en mairie.

**Contact : Office de tourisme
accueil@tourisme-bearn-
paysdenay.com
Tél. : 05 59 13 94 99.**

Plan Local de Randonnées (PLR)

Une autre façon de découvrir le Pays de Nay

Profitez dès maintenant des quelques 300 km de pistes et de sentiers de randonnées sur le Pays de Nay. Pas seulement pour faire du sport ou pour le plaisir des balades. Mais, aussi, à l'instar des touristes, pour découvrir le patrimoine.



Les circuits permettent toutes les pratiques et conduisent, quelquefois, à des rencontres imprévues.

Lauren Montagne, directrice de l'Office de tourisme communautaire, présente ce Plan Local de Randonnées (PLR) qui constitue la base d'une découverte ludique et nature du Pays de Nay.

QUEL EST LE FIL CONDUCTEUR DE CE PLR ?

- Première précision : ce PLR a été construit et articulé autour de l'axe de la véloroute nationale 81 Bayonne - Perpignan, le long du gave de Pau. Nous profitons ainsi d'un beau point d'entrée sur le Pays de Nay. Car, à partir de là, les cyclotouristes pourront partir à la découverte de notre territoire en empruntant les sentiers du PLR qui y sont reliés. De même, les randonneurs peuvent, à partir d'un sentier, se relier à un autre ainsi qu'à la véloroute, pour des balades à géométrie variable.

AUTRES CARACTÉRISTIQUES ?

- Le Plan Local de Randonnées, outre sa proximité avec la véloroute, devait réunir plusieurs critères. D'abord, offrir des parcours dédiés à différentes pratiques (promenades, randonnées en plaine ou en montagne, VTT, VTC,...). Ensuite, le territoire recelant un riche patrimoine, il nous est apparu évident de mettre en lien les parcours, chaque fois que cela pouvait être le cas, avec des points d'interprétation du patrimoine, sur la base du travail réalisé par le service Patrimoine de la CCPN. De quoi allier sport, détente, promenade, histoire et culture.

LE PLR EST DONC AUSSI UNE OCCASION DE DÉCOUVRIR LE PATRIMOINE

- À pied ou à vélo, c'est effectivement une occasion de repérer les signes visibles de notre patrimoine. Et de le valoriser.

La signalétique porte sur les trois grandes thématiques, propres à

notre territoire : les marches de Lourdes (patrimoine religieux), le petit Manchester (patrimoine industriel), le jardin du Béarn (architecture rurale). C'est ainsi que l'on a fait coïncider des itinéraires avec certains lieux de patrimoine comme l'ermitage d'Asson, les forges d'Arthez d'Asson, la chapelle de Piétat, les bastides...

POURQUOI LES CIRCUITS SE POURSUIVENT-ILS SUR LES TERRITOIRES VOISINS ?

- C'était également un autre de nos critères : bâtir un réseau qui dépasse les « frontières administratives » pour privilégier la continuité géographique. Les circuits se poursuivent donc, tout naturellement, sur les territoires voisins, de Saint-Pé de Bigorre, de la vallée de l'Ousse. Et nous avons intégré dans le topoguide les sentiers pédestres de Ferrières et d'Arbéost, qui ont rejoint le Pays de Nay il y a trois ans, afin d'avoir une offre globale couvrant l'ensemble du territoire communautaire.

LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DU PLR ?

- Avec un tel potentiel, il faut élargir l'attractivité de notre PLR en multipliant les offres ciblées. Dès ce printemps : des circuits découvertes à vélo, pour profiter à la fois d'un accès « zéro voiture » à l'offre touristique locale et découvrir au détour des chemins les belles perspectives qu'offrent nos paysages. Nous sommes également en contact avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre en vue de la labellisation de quelques parcours de promenades pour les familles avec très jeunes enfants et pour les personnes à mobilité réduite.

D'AUTRES OFFRES ENCORE ?

- Nous souhaitons développer également une valorisation thématique (patrimoine, paysages)

et ludique de certains sentiers sous forme de ce qu'on appelle du « géocaching », c'est-à-dire une sorte de chasse au trésor utilisant la technique du GPS pour rechercher un contenant (appelé « cache » ou « géocache ») avec des énigmes à résoudre, renvoyant elles-mêmes vers d'autres points d'intérêt du territoire. Et ainsi de suite !

Et nous étudions les conditions de mise en place de services d'itinérance (par exemple, les bagages des visiteurs pourraient être acheminés d'un point à l'autre de leur étape, sans qu'ils s'en préoccupent). À travailler également et bien entendu en lien avec les territoires voisins.

Enfin, il sera tout à fait possible d'apporter une visibilité supplémentaire au territoire en se portant candidat à l'obtention du label national Accueil Vélo.

L'OBJECTIF EST VRAIMENT DE FAIRE EN SORTE QUE LE PLR SOIT À LA FOIS UN BEL ÉQUIPEMENT DE LOISIRS POUR LES HABITANTS ET UN ATOUT TOURISTIQUE POUR NOTRE TERRITOIRE.

- Sur le plan du développement touristique, il peut tout à fait répondre, en effet, à une demande forte du « zéro voiture ». Notre message est donc de dire : « Laissez votre voiture, venez profiter de loisirs de nature et découvrez le Pays de Nay ».

Pour vous guider

- les fiches de parcours sont disponibles, gratuitement, en téléchargement sur le site Internet de l'Office de tourisme :

www.tourisme-bearn-paysdenay.com

- le topo-guide, reprenant l'ensemble des randonnées pédestres est en vente (6 €) à l'Office de tourisme.

Téléphone : 05 59 13 94 99

Quilles de 9 et quilles de 6

À Beuste et à Angaïs, une tradition toujours bien vivante

Autrefois, chaque village ou presque disposait de son quillier, attenant à l'auberge. Et comme on se déplaçait peu, les rares loisirs se pratiquaient forcément dans

sa commune. L'automobile, en facilitant la mobilité, a balayé ces habitudes. Mais Quilles de 6 ou Quilles de 9⁽¹⁾, ils sont de plus en plus nombreux à se retrouver, en

toute convivialité, dans des compétitions régulières dans les Pays de l'Adour. Dans le pays de Nay, deux clubs bien vivants perpétuent cette tradition.

Quilles de 9

À Beuste, un champion de France



F. Vignau et H. Fourcade

À Beuste, le dernier café avec son quillier a fermé en 1964. Quatorze ans après, le maire de l'époque, Pierre Laguillon, fait construire un quillier couvert.

Ce qui permet au club de Beuste, en 1979, d'adhérer officiellement à la Fédération. Aujourd'hui, fort de vingt et un membres, le club réunit un large éventail d'âges, de 8 à 80 ans.

« On est sorti de l'image folklorique vieillotte pour retenir le côté sportif qu'exigent les quilles de neuf » constate Henri Fourcade, son président. Car lancer une boule de noyer de 6,2 kg sur une quille, pour n'en faire tomber que certaines rangées, est tout sauf facile ! « Cela exige adresse, concentration, forme physique. D'où la nécessité de l'entraînement régulier : trois fois par semaine pour pouvoir compter dans les championnats et challenges ». Et ces efforts sont payants. Beuste peut s'enorgueillir de compter dans ses rangs, Frédéric Vignau, le champion de France hors



Démonstration sous le regard des anciens.

classe (le plus haut niveau de la compétition). Mais les compétitions auxquelles participent régulièrement les Beustois, ne les empêchent pas de respecter deux fondamentaux de ce sport : jouer uniquement pour le plaisir et se retrouver autour de l'incontournable (et consistant !) casse-croûte.

(1) Les deux appartiennent à la Ligue régionale Aquitaine Bowling et Jeu de quilles.

Les quilles de neuf

- se jouent avec une boule de 6,2 kg et des quilles de 2,8 kg. Le but du jeu est de projeter une quille (dite quille de main) avec la boule pour effectuer une des 12 figures prédéfinies. Les joueurs effectuent les 12 figures et on additionne le nombre de quilles tombées ;
- il existe 14 clubs en Béarn et 25 quilliers. On compte 10 féminines au niveau Fédéral. Chaque club a des joueurs licenciés, disponibles pour la formation de nouveaux joueurs ;
- Où s'adresser ? Club de Beuste : 0613745397.

Quilles de 6

Angaïs : la relève assurée

Ça leur manquait ! Et pour continuer à jouer, malgré la disparition du quillier du village, des passionnés décident de créer leur club, en 1977.



Chaque tir exige un maximum de concentration.

Depuis, celui-ci collectionne les trophées, augmente ses effectifs et suscite des vocations parmi les plus jeunes et chez les féminines. Au point de compter, chez les enfants, quatre filles et deux garçons et, chez les adultes, six féminines. Voilà qui ne peut que réjouir Joseph, 80 ans, Pierre 79 ans et Josette 72 ans, qui continuent à lancer régulièrement le « boulon ».

« Entraînement régulier obligatoire une ou deux fois par semaine », précise

Pascal Lalanne, le président. Parce que sans entraînement régulier « on perd le bras. C'est-à-dire l'adresse, la force et la précision dans le lancer ». Pas facile, en effet, de faire tomber des quilles avec les boulons, pour que, sur les six, n'en demeure qu'une seule debout (voir encadré). En revanche, une fois qu'on y a goûté, difficile de décrocher ! D'autant que les concours, championnats et compétitions se succèdent tout au long de l'année pour maintenir le goût du challenge. À compter le nombre et l'âge de joueurs présents lors des compétitions régulières, il est clair que le jeu de Quilles de 6 n'est pas réservé aux seniors. Et qu'il continue d'attirer. La preuve : au niveau national, on compte plus d'une trentaine de jeunes scolaires. « Et nous-mêmes, au



Le club d'Angaïs réunit, dans une même passion, les plus jeunes et les pratiquants expérimentés.

club, nous comptons six pratiquants réguliers ». La relève semble donc assurée.

Les quilles de six

- Se jouent avec un boulon de 1,2 kg qu'on lance en direction des quilles (trois petites, trois grandes) pour en laisser toujours une debout.
- Distance du lancer : 11 m pour les seniors, 9 mètres pour les dames, à partir de 5 mètres pour les jeunes et en évolution suivant les âges.
- Où s'adresser ? Club d'Angaïs : 0686078659 ou p.lalanne@orange.fr compte Facebook Quilles Angaïs.

NAYEO 2017 NOUVELLES ACTIVITÉS

Notez-le. De nouvelles activités et animations vont être mises en place en 2017 à la piscine Nayo :



- Mise en place d'un cours supplémentaire de cardio bike le vendredi de 13h à 13h45 dès le 10 mars 2017.

- Création d'une activité « nage avec palmes » le mardi de 13h à 13h45 encadrée par un Maître-nageur dès le 7 mars 2017.

- Jardin aquatique le mercredi de 13h à 13h45 : avec l'arrivée d'un Maître-nageur supplémentaire, portant l'effectif de l'équipe MNS à 6.5, nous pourrions accueillir 3 enfants de plus, du 8 mars 2017 au 5 juillet 2017.

- École de natation : mise en place de 3 créneaux supplémentaires pour les enfants débutants le mercredi : (effectif maximum 12 enfants par créneau)

- de 16 h à 16h45,
- de 17h à 17h45,
- de 18h à 18h45

- Mise en place d'animations aquatiques pour les enfants de 8 ans à 12 ans, les mardis et jeudis de 14h30 à 16h, à partir des vacances scolaires de février 2017,

encadrées par un Maître-nageur à chaque période de vacances scolaires, février, avril, période estivale en fonction de la fréquentation, Toussaint et Noël.

- Natation scolaire : une petite collation sera offerte à la fin de chaque cycle de natation scolaire, pour les enfants des écoles primaires. À chaque ouverture au public, une table de tennis de table est à votre disposition sur la mezzanine en période hivernale et à l'extérieur aux beaux jours.

Il vous suffit de demander à l'accueil les raquettes et la balle. Les MNS vous guideront.

Avec près de 300 licenciés

L'entente sportive de Nay Vath-Vielha fédère autour du ballon rond

Une centaine d'enfants le samedi matin à l'école de foot et près de 300 licenciés inscrits pour la saison qui vient de commencer... L'Entente sportive de Nay Vath-Vielha-Football, née du regroupement des clubs de quatre communes, n'a jamais si bien porté son nom. Mais, rançon de ce succès: des installations qui ne sont plus à la mesure du service offert à la population.



Apprendre le respect en même temps que la technique.

Partie de loin, en 1992 et renforcée, en 2001, par l'arrivée d'un quatrième club, l'Entente est bien implantée dans le Pays de Nay.

Elle regroupe les communes de Nay, Arros-de-Nay, Saint-Abit et Pardies-Piétat.

Signes distinctifs: l'esprit d'équipe et la volonté de mener une politique éducative.

Pierre-Alex Morel et Pierre Bibarnaa co-présidents parlent d'une même voix. « Pour nous, l'esprit du club, ce n'est pas simplement porter son maillot. Si on n'oublie pas « la gagne », notre politique d'éducation s'appuie sur une charte en onze points qui enseigne, entre autres, le respect de l'arbitre, des autres joueurs et des éducateurs eux-mêmes. »

Et ce ne sont pas seulement des propos de façade. Car sur cette

politique éducative, ils sont une vingtaine de dirigeants - éducateurs diplômés à appuyer le travail d'un éducateur à temps complet.

UNE FAMILLE

Les parents venus au départ pour accompagner leurs enfants sont, pour la plupart, restés en devenant bénévoles et « faire partie de la famille », parce que s'estimant concernés par l'encadrement et le suivi de ces 300 licenciés.

Dans ce club qui tourne bien et qui affiche des résultats (voir encadré), reste un point noir.

« Depuis longtemps nous souhaitons disposer d'installations adaptées, notamment une pelouse de qualité à Nay, avec éclairage et tribunes. Pas seulement pour le confort mais pour avoir la possibilité d'organiser des

matchs de championnat le samedi soir, afin d'attirer plus de monde permettant au final d'alimenter le budget ».

Justement, le budget (90 000 € environ) reste une préoccupation majeure.

Plus de la moitié des recettes viennent du sponsoring et de l'animation (les bodegas aux fêtes de Nay), les subventions ne représentant que 12 %.

LE CHOIX DE L'ÉDUCATION

Et pourtant, malgré des ressources limitées, le choix a été fait de s'assurer des compétences d'un éducateur salarié à plein-temps. Un véritable effort mais « indispensable pour assurer cohésion, animation et propositions ».

L'avenir de l'Entente repose donc sur des bases bien construites, pour

valoriser une vision du sport basée sur l'éducation au respect.

Mais l'Entente a toujours besoin de bénévoles. Appel est donc lancé à tous ceux qui partagent cette même vision de l'éducation sportive. « Même s'ils sont éloignés du monde du ballon rond, pas d'importance! Ils seront les bienvenus ».

Les engagements pour la saison 2016-2017

Foot Animation :

une centaine d'enfants

Féminines : 18 licenciées

2 équipes U13, 2 équipes U15, 2 équipes U17, 1 équipe U19, 2 équipes séniors et 1 équipe vétérans.

Lors de la saison 2015-2016, nos U13 se sont qualifiés pour la finale régionale qui s'est déroulée en Dordogne.



Ils ont terminé à la deuxième place du challenge départemental et ont remporté le challenge du fair-play.



Pierre-Alex Morel, Pierre Bibarnaa et Hervé Saily à la présidence du club, partagent le même objectif: inculquer la culture du respect.